



DECISION n° 2023/03

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

M57- Fongibilité des crédits DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Alimentation du chapitre 014 – Atténuation de produits

Le Maire de la Commune d'Innenheim,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2021 portant adoption de la nomenclature M57 par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2022,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2023, point 3C portant adoption du budget primitif 2023,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2023, point 3D autorisant M. le Maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019 (article 16 de la loi des finances pour 2020) la Commune d'Innenheim a dû faire face, en 2023, à une dépense imprévue sur le compte 7391118 et a été dans l'obligation de restituer à l'Etat la somme de 9 895 € correspondant à de la taxe d'habitation trop perçue (mandat n° 382 du 02 08 2023) ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dernières écritures comptables de 2023,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est procédé aux virements de crédits suivants :

Objet : Financement du prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation

Section	Chap.	Art.	Objet/libellé	Dépenses
Fonctionnement	014	7391118	Autres resti. titre dégrèv. sur contrib.directes	+ 10 000,00
Fonctionnement	011	60633	Fournitures de voirie	- 2 000,00
Fonctionnement	011	61521	Bâtiments publics	- 2 000,00
Fonctionnement	011	6182	Documentation générale et technique	- 1 000,00
Fonctionnement	011	6227	Frais d'acte et de contentieux	- 2 000,00
Fonctionnement	011	6261	Frais d'affranchissement	- 1 000,00
Fonctionnement	65	65748	Autres personnes de droit privé	- 2 000,00

Article 2 :

Il sera rendu compte de ces virements de crédit à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

Article 3 :

Le Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressées à

- Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Erstein

DM n°2023/03

Fait à Innenheim, le 05 décembre 2023

Le Maire,

Jean-Claude JULLY.



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.